



## Travail de nuit et formation

Par **Bernie78**, le **12/05/2023** à **12:50**

Bonjour, voici ce qui me pose question.

Je suis aide-soignante de nuit en EHPAD, mes horaires sont de 21h à 7h, une semaine 2 nuits et une semaine 5.

La semaine où j'effectue 2 nuits, je travaille le mercredi et je jeudi.

Ma direction, nous place une formation incendie le mercredi à 13h30 jusqu'à 17h et le soir, je prends mon poste à 21h.

Est-ce légal ?

Je vous remercie pour votre réponse.